



Décision du Maire prise par délégation du Conseil Municipal

n° 20230223013 – Demande de soutien au titre de la DETR 2023 pour
l'acquisition d'une balayeuse de voirie.

Monsieur le Maire,

Vu la Délibération n° 20210701063 en date du 1^{er} juillet 2021 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire et notamment le point 26° : de demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le Conseil Municipal soit dans le cas où la décision ou la motivation peuvent trouver leur fondement dans une délibération antérieure du Conseil Municipal relative à la politique locale ou au projet et opération d'équipement et d'aménagement en cause, l'attribution de subventions ;

Considérant que la Commune s'est dotée en décembre 2009 d'une balayeuse de voirie de la marque SCARAB modèle Minor totalisant 9.600 heures de fonctionnement réalisant des rotations journalières de 35 km en agglomération afin d'assurer le ramassage des multiples déchets de voirie ;

Considérant que ces deux dernières années, les réparations diverses ont déjà coûté plus de 11 000 euros et que compte tenu de l'âge du véhicule et de sa vétusté, la Commune s'attend à d'autres pannes et donc des frais supplémentaires ;

Considérant qu'il est urgent de remplacer ce véhicule compte tenu de son âge, des pannes récurrentes et de plus en plus fréquentes ;

Considérant que, malgré un entretien minutieux de la machine réalisé après chaque utilisation par les agents de voirie, ce véhicule est aujourd'hui immobilisé en raison d'une panne difficile à détecter ;

Considérant le projet de la municipalité de procéder au remplacement de la balayeuse de voirie SCARAB Minor par un véhicule équivalent de la marque BUCHER modèle CityCat VS20 d'un montant global de 116.100 € H.T. soit 139.320 € T.T.C ;

Considérant l'existence du dispositif de Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR) de l'État en faveur de l'investissement public des Collectivités Territoriales ;

Décide par délégation du Conseil Municipal, de

Approuver le plan de financement de l'opération d'acquisition d'une balayeuse de voirie ;

Solliciter une subvention auprès de l'État au titre de la DETR 2023 au taux le plus important possible des dépenses éligibles ;

Signer ladite demande de subvention en faveur de l'acquisition d'une balayeuse de voirie de la marque BUCHER modèle CityCat VS20.

Fait à Vinça, le 23 février 2023.

Le Maire,



Bruno GUÉRIN.

